

## Préavis au Conseil communal

---

### **Chemin du Mottier - collecteurs et chaussée**

Mise en conformité du collecteur communal

Réfection de la chaussée

Mise aux normes de l'éclairage public

---

## **Municipalité**

M. Michel Odier, Municipal des travaux et infrastructures

N°06/2017

Préavis adopté par la Municipalité le 8 mai 2017

## Table des matières

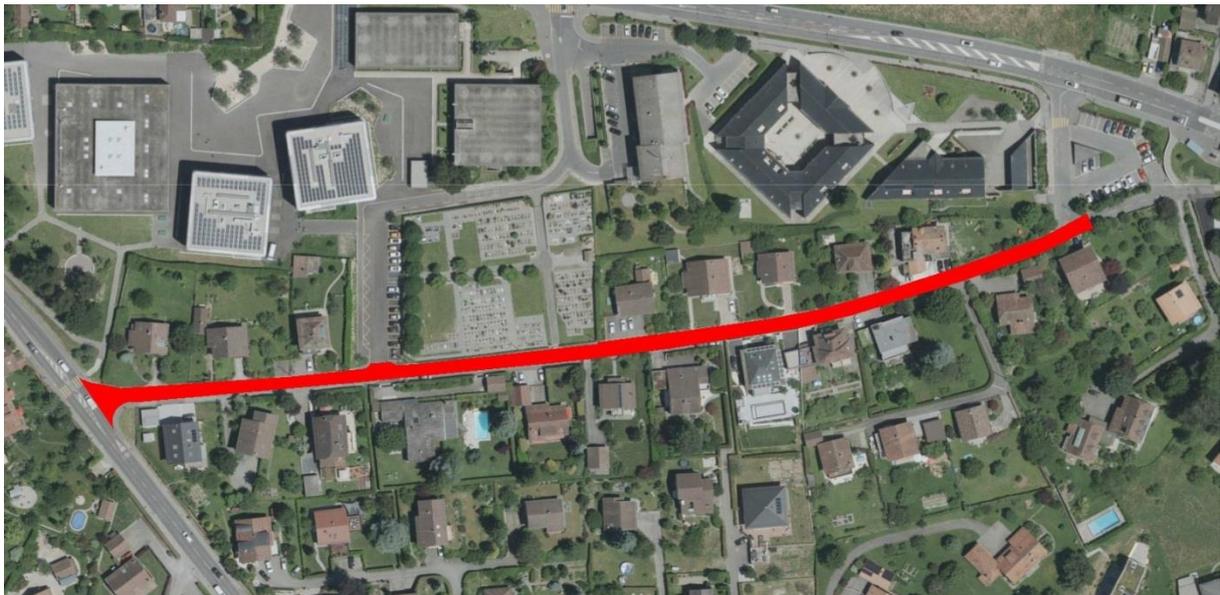
<b>1</b>	<b>Objet du Préavis .....</b>	<b>3</b>
1.1	Localisation.....	3
1.2	Historique .....	3
<b>2</b>	<b>Justification du projet.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Description du projet.....</b>	<b>4</b>
3.1	Collecteurs EU et EC .....	4
3.2	Chaussée.....	5
3.3	Eclairage public.....	5
3.4	Conduites d'eau potable et de gaz.....	5
3.5	Autres services .....	5
<b>4</b>	<b>Procédures .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Planning .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Financement .....</b>	<b>6</b>
6.1	Généralité.....	6
6.2	Montants des travaux : .....	6
<b>7</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>7</b>

# 1 Objet du Préavis

## 1.1 Localisation

Le chemin du Mottier se situe à l'ouest de la route de Lausanne derrière le collège du Mottier et l'administration communale. Il dessert une zone de villa et longe le cimetière.

On y accède au nord par la route de la Blécherette et au sud, par la route de Lausanne, entre le collège de Crétalaison et le parking du même nom. La jonction avec le chemin du Collège situé entre la piscine et l'immeuble de la Poste ne permet pas de rejoindre la route de Lausanne car ce chemin est partiellement fermé à la circulation automobile.



## 1.2 Historique

Dans le plan directeur des circulations de la commune du Mont-sur-Lausanne, adopté par le Conseil communal le 13 juin 1988 et approuvé par la Conseil d'Etat le 12 mai 1989, le chemin du Mottier est classé en zone de desserte A de la route de la Blécherette jusqu'à la jonction avec le chemin du Collège. La partie sud du chemin est hiérarchisée en zone de desserte B.

Le plan directeur du réseau piétons adopté par le Conseil communal le 3 mars 1997 et approuvé par le Conseil d'Etat le 28 mai 1997 place le chemin du Mottier dans la catégorie « trottoir existant » pour le tronçon situé au nord (route de la Blécherette – chemin du collège) et le tronçon sud dans la catégorie « mixité existante presque sans danger ».

La largeur du domaine public (DP) du chemin du Mottier varie entre 5.50 m et 7.00 m.

# 2 Justification du projet

On rappelle que, par convention, l'alimentation et la distribution d'eau, de gaz et d'électricité sont assurées au détail, sur le territoire de la commune du Mont, par les services de la Ville de Lausanne. La Ville de Lausanne est donc propriétaire des conduites et installations liées à cette desserte. Le service de l'eau (anciennement EauService) est rattaché à la Direction de la sécurité et de l'économie alors que les services du gaz et de l'électricité sont rattachés à la Direction des services industriels.

En automne 2016, les services lausannois concernés nous ont informés qu'ils avaient mis au budget de l'année 2017 le remplacement des conduites d'eau et de gaz sous le chemin du Mottier. Ces conduites sont dans un état inquiétant et chaque année plusieurs ruptures nécessitent des interventions d'urgence. La dernière en date remonte au mois d'avril 2017.

Les collecteurs sous cette chaussée sont en tuyau béton, de diamètre 20 à 25 cm, en mauvais état, sous-dimensionnés et en système unitaire. Ils ne sont donc pas conformes à la législation actuelle.

Les collecteurs d'eau claire (EC) et d'eau usée (EU) se situant en dessous des conduites d'eau et de gaz, il est logique que ces travaux se réalisent en même temps que les travaux de remplacement desdites conduites. L'utilisation d'une fouille commune permet une substantielle économie.

En outre, en regroupant les travaux des services lausannois et nos travaux de collecteur, nous évitons une deuxième intervention toujours désagréable pour les riverains. Pour ces différentes raisons, le Service des travaux et infrastructures de la Commune prévoit donc de réaliser en 2017 ces travaux sur le chemin du Mottier. Cet investissement figure dans la planification financière de cette législature.

## 3 Description du projet

### 3.1 Collecteurs EU et EC

Le chemin du Mottier a un point haut situé à l'intersection avec le chemin du Collège. Les collecteurs s'écoulent donc de part et d'autre de ce point.

Tronçon nord : Les deux collecteurs se raccordent sur les collecteurs de la route de la Blécherette. Le collecteur EU ( $\varnothing$  250 mm) a une longueur de 70 m et rejoint une chambre existante. Le collecteur EC ( $\varnothing$  315 mm) a une longueur de 100 m. Une chambre est réalisée sur le raccordement de la route de la Blécherette.

Tronçon sud : Les deux collecteurs se raccordent sur deux chambres existantes situées à environ 200 m du point haut. A partir de ces chambres, les collecteurs existants quittent le chemin du Mottier et vont rejoindre le chemin des Corjons à l'ouest. Le collecteur EU ( $\varnothing$  250 mm) a une longueur de 110 m alors que le collecteur EC ( $\varnothing$  315 et 350 mm) qui doit reprendre des grilles en amont est long de 200 m.

Sur la dernière partie du tronçon sud, seul un collecteur EC ( $\varnothing$  315 mm) est construit sur 80 m. Il rejoint une chambre située derrière le parking de Crétalaison.

Tous ces collecteurs sont en PVC et enrobés de béton. Des chambres de visite sont érigées en moyenne tous les 40 m. Le collecteur EU se situe à une profondeur moyenne de 2.80 m alors que le collecteur EC est à 2.40 m en moyenne, ce qui permet des raccordements des deux côtés.

Tous les collecteurs privés sont raccordés. Dans les cas où les parcelles ne possèdent qu'un seul tuyau, une deuxième attente est posée jusqu'en limite du domaine public afin de permettre une mise en séparatif ultérieure sans devoir ouvrir à nouveau la chaussée. Les propriétaires privés seront invités à se mettre en conformité en parallèle avec l'avancement des travaux engagés par la Commune.

### **3.2 Chaussée**

Les canalisations et conduites se situent approximativement à l'axe du chemin et comportent de nombreux raccords aux immeubles. La chaussée est déjà passablement endommagée. Sa réfection doit donc être réalisée en fin de travaux. Celle-ci consiste en la pose d'un nouvel enrobé bitumineux en deux couches totalisant 12 cm. La couche d'usure sera posée l'année suivante afin de pouvoir corriger d'éventuels tassements différentiels. Si nécessaire, le coffre de la chaussée sera également reconstruit.

Dans la partie Nord, une réfection du trottoir est également prévue. Les bordures existantes seront remplacées par des bordures en granit dont la durée de vie est nettement plus élevée que celle des bordures en béton.

La chaussée et le trottoir sont reconstruits à l'identique par rapport à la situation existante, ce qui nous dispense d'une enquête publique.

### **3.3 Eclairage public**

A l'occasion des travaux, l'éclairage public vétuste et irrégulièrement positionné est remplacé par 11 nouveaux candélabres LED de 32 W de la dernière génération, posés sur des mâts de 5.50 m de haut, de couleur bordeaux et distants de 25 à 30 m.

### **3.4 Conduites d'eau potable et de gaz**

Les conduites d'eau et de gaz sont propriété de la Ville de Lausanne. Les services lausannois concernés concluront directement un contrat avec l'entreprise pour les travaux les concernant.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée conjointement par la Commune du Mont et les services lausannois. Une clé de répartition des coûts a été définie et chaque partenaire assurera le financement de la part qui lui incombe.

### **3.5 Autres services**

Le service électrique, le télé-réseau et Swisscom considèrent leurs réseaux respectifs en bon état, ils ne participent pas aux travaux.

## **4 Procédures**

La configuration et la largeur de la chaussée ne subissant aucune modification, et s'agissant d'une mise en conformité d'un collecteur existant, aucune procédure particulière d'approbation n'est requise.

## **5 Planning**

Les travaux sur le tronçon nord sont prévus pendant les vacances scolaires de l'été 2017 afin de ne pas perturber les transports scolaires.

Le solde du projet sera réalisé à la suite et devrait être terminé pour la fin de l'année si les conditions météorologiques le permettent.

La dernière couche du revêtement sera posée dans le courant de l'été 2018.

## 6 Financement

### 6.1 Généralité

Comme mentionné précédemment, et dès lors que la maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par notre Commune et les services lausannois, notre participation au financement se limite aux travaux qui nous incombent. Les travaux feront l'objet d'une facturation distincte à chacun des partenaires.

Les montants indiqués dans le présent préavis se limitent donc à la part incombant à notre Commune. Un devis estimatif a été établi sur la base des soumissions rentrées suite à un appel d'offres. On relève que l'établissement du projet et la direction des travaux sont assurés par le Service des travaux et infrastructures communal. Aucun montant d'honoraires d'ingénieur n'est donc pris en compte dans l'établissement du devis.

Pour des raisons liées à la comptabilité des communes, il convient de distinguer les travaux de collecteurs de ceux qui ont trait aux aménagements routiers et à l'éclairage public. En effet, si l'amortissement des aménagements routiers est couvert par le revenu de l'impôt, celui des travaux de collecteurs est couvert par le produit des taxes d'introduction et d'utilisation des collecteurs.

Cette distinction est prise en compte dans le devis et interviendra également au niveau des décomptes.

Dès lors que la Commune est contribuable TVA pour les taxes d'introduction et d'utilisation des collecteurs, le crédit relatif aux travaux de collecteurs s'exprime en montant hors TVA.

Pour les autres travaux, par contre, le montant du crédit inclut la TVA.

### 6.2 Montants des travaux :

Les montants des travaux s'articulent ainsi :

#### 6.2.1 Collecteurs EU et EC

Travaux de génie civil	CHF	210'000.-
Divers et imprévus, env. 10%	CHF	20'000.-
<b>Montant total des travaux « Assainissement » sans TVA</b>	<b>CHF</b>	<b><u>230'000.-</u></b>

#### 6.2.2 Travaux routiers et éclairage public

Travaux routiers et autres travaux de génie civil	CHF	190'000.-
Eclairage public	CHF	40'000.-
Signalisation, marquages	CHF	1'000.-
Divers et imprévus, env. 10 %	CHF	24'000.-
Frais de géomètre et abornement	CHF	5'000.-
TVA, 8 % et arrondi	CHF	20'000.-
<b>Montant total des travaux routiers et éclairage public TVA comprise</b>	<b>CHF</b>	<b><u>280'000.-</u></b>

## 7 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 06/2017 de la Municipalité du 8 mai 2017;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU et EC, le long du chemin du Mottier, de réfectionner la chaussée et le trottoir et de mettre aux normes l'éclairage public ;
- De lui accorder pour ce faire un crédit de **CHF 230'000.-** (HT) relatif aux travaux d'assainissement. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et sera amorti sur 30 ans par le compte de fonctionnement «Amortissements obligatoires des collecteurs» (460.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 280'000.-** (TTC) relatif aux autres travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement «Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil» (230.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

  
Le syndic  
Jean-Pierre Sueur



  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin

Annexes : - Plan de situation  
- Coupe type